Compte rendu
Séance du Conseil municipal
Mardi 15 Décembre 2020 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DESGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, M. MOREAU Laurent, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme LAMPSON Nadège, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme MAROTEAUX Nathalie.

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,
Mme BRAQUET Sophie, Directrice des Services Techniques,
Mme BLANC Pauline, Responsable du Service Urbanisme et Habitat
Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. Jean DUCASTEL pour cette fonction, lequel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

A - Affaires générales

1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.

2) Enquête publique construction d'une unité de méthanisation à Contreuve

Après en avoir délibéré, DÉCIDE de remettre un Avis FAVORABLE au projet à raison de 26 voix POUR, 1 CONTRE (Mme MAROTEAUX Nathalie) et 2 ABSTENTIONS (Mme BAUDART Martine et Mme BERGERY Marie-Claude).

B - Affaires sportives et culturelles

1) Annexe financière de la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Après avoir délibéré, décide à la hauteur de 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (*M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste)*
D'autoriser Monsieur le Maire de signer l'annexe financière à la convention tripartite entre la ville, la communauté de communes et la FRMJC ci-jointe en annexe.

C - Finances

1) Subventions aux associations

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

ASVV	250.00 €
Chasseurs en plaine	250.00 €
Chasseurs aux bois	250.00 €
Piégeurs Chasseurs aux Bois (piégeurs déclarés)	200.00 €
La Raquette Ardennaise	500.00 €
La Rose des Temps	250.00 €
Vrizy Animation	250.00 €
Vrizy Animation (feu d'artifice)	500.00 €
Jeunesse de Vrizy	250.00 €
ADMR	150.00 €
Donneurs de sang	150.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'association SPA au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer les avances sur les subventions suivantes (avances à déduire des subventions qui seront votées au budget primitif 2020) :

- CCAS de Vouziers 10 000 €,
- FJEP CS « La Passerelle » 10 000 €,
- Les Tourelles 10 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

	1er versement CM du 21 septembre	2e versement	Total Subvention Attribuée en 2020
- BADMINTON CLUB VOUZINOIS	*217,50 €*	**363,50 €**	581,00 €
- CLUB NAUTIQUE VOUZINOIS		**4 771,50 €**	4 771,50 €
- CLUB TENNIS DE TABLE DE VOUZIERS	*195,50 €*	**291,50 €**	487,00 €
- ASSOCIATION SPORTIVE VAL DE L'AISNE	*1 236,50 €*	**1 007,50 €**	2 244,00 €
- ETOILE BLEUE VOUZIERS		**569,00 €**	569,00 €
- HANDBALL CLUB VOUZIERS	*629,00 €*	**766,00 €**	1 395,00 €
- JUDO CLUB DU VOUZINOIS	*394,00 €*	**394,00 €**	813,00 €

- KARATE CLUB DE VOUZIERS		**1 138,00 €**	1 138,00 €
- LES ARCHERS DE TAINE		**760,00 €**	760,00 €
- LA PETANQUE VOUZINOISE	*320,50 €*	**445,50 €**	766,00€
- RUGBY CLUB VOUZINOIS	*500,50 €*	**624,50 €**	1 125,00 €
- TENNIS CLUB VOUZINOIS	*304,50 €*	**456,50 €**	761,00 €
- TWIRLING CLUB VOUZINOIS	*285,50 €*	**190,50 €**	476,00 €
- VELO CLUB VOUZINOIS	*528,00 €*	**594,00 €**	1 122,00 €
- VOUZIERS OXYGENE		**591,00 €**	591,00 €
- GYM VOLONTAIRE VOUZINOISE	*75,00 €*	**75,00 €**	150,00 €
- ASSOCIATION TOP JAZZ	*200,00 €*	**200,00 €**	400,00 €
- CLUB OMNISPORTS SANTE	*150,00 €*	**150,00 €**	300,00 €
- ASSOCIATION SPORTIVE CITE SCOLAIRE	*250,00 €*	**250,00 €**	500,00 €
- L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		**1 550,50 €**	1 550,50 €

2) Admission en non-valeur

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'ACCEPTER les non-valeurs proposées par le comptable public telles que présentées,

EAU DE VRIZY

Motif	Décédé	Irrécouvrable	NPAI	Total général
Total	163,47	111,12	47,27	321,86

3) Décision modificative du budget de l'eau de Vrizy

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ADOPTER les décisions modificatives telles que présentées :

Décision modificative n°1 : EAU DE VRIZY

Afin de pouvoir passer les écritures d'admissions en non-valeur, les crédits doivent être ouverts au 6541 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, 6541, créances admises en non-valeur : +122,00 €

Chapitre 011, 618, divers : -122,00 €

Décision modificative n°2 : EAU DE VRIZY

Des mandats d'annulation de titres sur exercices antérieurs doivent être passés à l'article 673 mais les crédits sont insuffisants :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, 6226, honoraires : -400 €

Chapitre 67, 673, titres annulés sur exercices antérieurs : +400 €

4) Autorisations de paiement des dépenses d'investissement 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'AUTORISER le paiement des dépenses d'investissements ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget 2021.

ASSSAINISSEMENT :

Chap./Articles	*Désignation*	*Budget voté en 2020*	*Décisions modificatives 2020*	*Crédits pouvant être ouverts*
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	0,00	4 000,00
2031	Frais d'études	16 000,00	0,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	237 108,03	0,00	59 277,01
2315	Installation, matériel et outillage techniques	237 108,03	0,00	59 277,01
	Total Général	253 108,03	0,00	63 277,01

EAU DE VRIZY :

Chap./Articles	*Désignation*	*Budget voté en 2020*	*Décisions modficatives 2020*	*Crédits pouvant être ouverts*
21	Immobilisations corporelles	3 800,00	0,00	950,00
21561	Service de distribution d'eau	3 800,00	0,00	950,00
23	Immobilisations en cours	7 402,30	0,00	1 850,58
2315	Installation, matériel et outillage techniques	7 402,30	0,00	1 850,58
		11 202,30	0,00	2 800,58

BUDGET GENERAL

Chap./Articles	*Désignation*	*Budget voté en 2020*	*Décisions modificatives 2020*	*Crédits pouvant être ouverts*
16	Emprunts et dettes assimilés	2 158,17	0,00	539,54
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 158,17	0,00	539,54
20	Immobilisations incorporelles	29 100,00	0,00	7 275,00
2031	Frais d'études	25 600,00	0,00	6 400,00

2033	Frais d'insertion	2 500,00	0,00	625,00
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00	0,00	250,00
21	Immobilisations corporelles	180 000,00	27 980,00	51 995,00
2111	Terrains nus	0,00	28 000,00	7 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	27 800,00	0,00	6 950,00
21571	Matériel roulant	84 000,00	0,00	21 000,00
21732	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	12 200,00	0,00	3 050,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 000,00	0,00	5 500,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 000,00	-20,00	8 245,00
23	Immobilisations en cours	480 000,00	-48 498,82	107 875,30
2313	Constructions	324 000,00	-48 498,82	68 875,30
2315	Installation, matériel et outillage techniques	156 000,00	0,00	39 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	238 000,00	0,00	59 500,00
020	Dépenses imprévues	238 000,00	0,00	59 500,00
Opération 14	POLE SCOLAIRE	2 206 000,00	-20 498,82	546 375,30
2182	Matériel de transport	49 000,00	0,00	12 250,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	70 000,00	0,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations en cours	16 000,00	0,00	4 000,00

2313	Constructions	2 071 000,00	-20 498,82	512 625,30
		3 135 258,17	-41 017,64	773 560,13

5) Tarifs 2021

Après délibération, Conseil Municipal décide à l'unanimité d'APPROUVER les tarifs tels que présentés :

PROPOSITION DE TARIFS 2021

A – LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE VOUZIERS

a) Bal ou soirée

1) Utilisation de la salle

- organisme, association, entreprise dont le siège social est à Vouziers 391,65 €
- organisme, association, entreprise dont le siège social est extérieur à Vouziers, ou organisateur poursuivant un but lucratif, ou organisation conjointe dès qu'il y a une association extérieure 666,40 €

2) Préparation

- dans la demi-journée (après-midi) précédant la manifestation gratuit

b) Autres manifestations

- Réunion tenue par les associations adhérentes à l'OMS, l'association Les Tourelles, le FJEP et par la communauté des communes de l'Argonne Ardennaise gratuit

2) Réunion à caractère d'information ou professionnelle sans acte commercial :

- organisme dont le siège social est à Vouziers 430,90 €
- organisme dont le siège social est extérieur à Vouziers 587,95 €

3) Réunion à caractère privé familial (ex : mariage) : 1er jour 430,90 €

4) Tranche supplémentaire de 12 heures 186,35 €

5) Réunion incluant un acte commercial (vente notariale, bourse, expo-vente...) 529,00 €

6) Activités commerciales

- 1er jour 1 264,90 €
- 2ème jour et suivants 981,10 €

Les locations consenties pour des activités commerciales ne pourront en aucun cas excéder 2 jours ouvrables.

7) Animations diverses (loto, bal, belote...)

- association dont le siège social est à Vouziers 185,35 €
- association dont le siège social est extérieur à Vouziers 332,80 €

8) Organisation de Noëls pour les enfants

- Ecoles, Centre Hospitalier, amicale des pompiers, amicale du personnel communal de Vouziers
et comités d'entreprises ou assimilés situés à Vouziers gratuit
- organisme dont le siège social est à Vouziers 185,35 €
- Autres organismes 332,80 €

9) Vin d'honneur : mariage (tarif à la journée comprenant le temps de préparation, les verres et le réfrigérateur)

- personne résidant à Vouziers 185,35 €
- personne ne résidant pas à Vouziers 332,80 €

c) Charges (pour toute location)

1) Chauffage : compris dans la location

2) Electricité selon relevé des compteurs et selon le tarif moyen de 0,20 € / Kwh

3) Forfait Cuisine 76,85 €

Important : La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Cet acompte sert de confirmation de réservation et doit être versé deux mois avant la date prévue de la manifestation. Le non-versement de l'acompte permet à la Ville d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Toutes les associations adhérentes à l'OMS, à l'Association Les Tourelles et au FJEP bénéficieront de 2 tarifs réduits de salle par an et par association : première réduction de 60% et deuxième réduction de 30%. Elles devront justifier de leur adhésion de l'année en cours et de l'année précédente.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

Caution : Une caution de 260,00 € sera versée au moment de l'établissement de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la facturation au régisseur de recettes à l'accueil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du respect des clauses du règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

B – LOCATION DE LA SALLE BELLEVUE

Tarifs forfaitaires au week-end ou à la journée en semaine

a) Location par un particulier ou une association
(y compris la cuisine)

1) résidant sur le territoire de Vouziers 227,45 €

2) ne résidant pas sur le territoire de Vouziers 454,90 €

b) Pour les réunions des associations adhérentes à l'OMS, à l'association Les Tourelles, au FJEP et pour la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise : gratuit

c) Location pour une réunion par une société ou un organisme privé

1) dont le siège social se situe à Vouziers :

- réunion à but lucratif 227,25 €
- réunion sans but lucratif 45,55 €

2) dont le siège social ne se situe pas à Vouziers :
- réunion à but lucratif 454,70 €
- réunion sans but lucratif 90,90 €

d) Organisation de manifestations diverses (loto, belote, thé dansant...) (y compris la cuisine)

1) organisme dont le siège social est à Vouziers 141,85 €
2) organisme dont le siège social est extérieur à Vouziers 283,75 €

e) Vin d'honneur (Forfait pour la journée comprenant la cuisine)

1) particulier ou organisme de Vouziers 72,10 €
2) particulier ou organisme extérieur à Vouziers 92,25 €

f) Obsèques (Forfait pour la journée comprenant la cuisine)

1) particulier ou organisme de Vouziers gratuit
2) particulier ou organisme extérieur à Vouziers 32,10 €

g) Charges :

1) Chauffage : compris dans la location

2) Forfait
- particulier ou organisme de Vouziers : cuisine : 37,80 €
  congélateur : 15,40 €
- particulier ou organisme extérieur à Vouziers : cuisine : 75,65 €
  congélateur : 30,75 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet à la Ville d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 180,00 € sera versée au moment de l'établissement de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la facturation au régisseur de recettes à l'accueil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du respect des clauses du règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

C – LOCATION DES SALLES DU CPR (Centre polyvalent rural)

Pour les associations dont le siège social est à Vouziers, les salles A et B sont mises à disposition gratuitement.

a) Tarifs de location aux associations de loi 1901 dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle et pour valorisation des mises à disposition gratuites pour les organismes sous convention :

1) Salle A (57,60 m²)

- ½ journée 5,65 €
- Journée 11,30 €

2) Salle B (77 m²)

- ½ journée 7,65 €
- Journée 15,25 €

3) Salle F – salle de cours (47,40 m²)

- ½ journée 4,75 €
- Journée 9,50 €

4) Salles E (46,60 M²) et I (14,80 m²)

5) Autres salles - tarifs mensuels :

- Salle C (17,20 m²) 103,65 €
- Salle D (12,50 m²) 75,35 €
- Salle G (77,20 m²) 465,15 €

- Salle H (75 m²) 452,20 €
- Salle J (10,50 m²) 63,30 €
- Salle K (9,20 m²) 55,46 €
- Salle L (16 m²) 96,45 €
- Salle M au 1er étage (8,70 m²) 75,05 €

b) Tarifs de location aux associations de loi 1901, aux particuliers et aux autres organismes sans but lucratif dont le siège social est extérieur à Vouziers :

1) Salle A

- ½ journée 32,35 €
- Journée 52,85 €

2) Salle B

- ½ journée 53,90 €
- Journée 84,50 €

3) Salle F – salle de cours

- ½ journée 26,00 €
- Journée 52,00 €

4) Salle O (4,40 m²) occupée par Entreprendre conseil

Tarif mensuel 36,90 €

c) Tarifs de location pour une activité à but lucratif par des particuliers ou aux autres organismes :

1) Salle A
- ½ journée 38,75 €
- Journée 63,40 €

2) Salle B
- ½ journée 64,65 €
- Journée 101,40 €

3) Salle N au 1er étage (11,50 m²)
- Tarif mensuel 96 ,45 €

D – LOCATION DES BUREAUX ET DE LA SALLE DE REUNION DU CCAS (Centre communal d'action sociale)

Pour les associations dont le siège social est à Vouziers, les bureaux sont mis à disposition gratuitement.

LOCATION DES BUREAUX

a) Tarifs de location aux associations de loi 1901 dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle et pour valorisation des mises à disposition gratuites des organismes sous convention :

1) Bureau n°2
- Journée 2,80 €
- Mois 83,05 €

2) Bureau n°3
- Journée 2,15 €
- Mois 65,25 €

b) Tarifs de location pour les autres associations et organismes :

1) Bureau n°2
- Journée 15,45 €
- Mois 463,85 €

2) Bureau n°3
- Journée 12,00 €
- Mois 359,95 €

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION

a) Tarifs de location aux associations de loi 1901 dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle et valorisation des mises à disposition gratuites pour les organismes sous convention :
- ½ journée 7,65 €
- Journée 15,25 €

E – LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE DE CONDE

a) Habitant de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris):

1) tarif journalier en semaine	37,25 €
2) tarif forfaitaire pour le week-end	55,00 €

b) Comité d'animation de Condé : gratuit

c) obsèques pour les habitants de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) : gratuit

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 85,00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la location au régisseur de recettes à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

d) Salle annexe destinée aux réunions uniquement :
Tarifs créés par le conseil municipal du 26 septembre2017.

- Cas général :
  - ½ journée 45,00 €

- Associations de loi 1901 dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle et pour valorisation des mises à disposition gratuites pour les organismes sous convention :

  - ½ journée 7,65 €
  - Journée 15,25 €

F – LOCATION DE LA SALLE CHESTRES

Tarifs forfaitaires pour le week-end

a) Habitant de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) ou association de Vouziers pour une réunion sans but lucratif :

- Du vendredi au lundi 122,50 €
- 1 journée en semaine : 45,00 €
- Obsèques gratuit
- Comité d'animation de Chestres gratuit

b) Particulier ou association extérieure à Vouziers ou réunion à but lucratif :

- Du vendredi au lundi 229,35 €
- 1 journée en semaine : 75,00 €
- ½ journée précédent la manifestation gratuit

- Obsèques 32,10 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 125,00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du règlement du solde de la location au régisseur de recettes à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement de la salle, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

G – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE VRIZY

a) Habitant de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) ou association de Vouziers pour une réunion sans but lucratif :

- L'ensemble (week-end) 220,00 €
- L'ensemble (la journée) 150.00€
- L'ensemble sans cuisine 130,00 €
- Obsèques gratuit

b) Particulier ou association extérieure à Vouziers ou réunion à but lucratif :

- L'ensemble (week-end) 400,00 €
- L'ensemble (la journée) 200.00€
- L'ensemble sans cuisine 150,00 €
- Obsèques 60,00 €

c) Redevance pour utilisation des appareils :

- Eau / m^3 3,50 €
- Propane / m^3 20,00 €
- Electricité / kw 0,30 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 400,00 € sera versée au moment de l'état des lieux.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

H – LOCATION DU FOYER COMMUNAL DE VRIZY

a) Habitant de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) ou association de Vouziers

- Soirée ou après-midi 25,00 €
- Week-end 50,00 €

b) Association de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) pour une réunion sans but lucratif :

- Soirée ou après-midi gratuit

c) Particulier ou association extérieure à Vouziers ou réunion à but lucratif :

- Soirée ou après-midi 50,00 €
- Week-end 80,00 €

d) Forfait chauffage du 1er octobre au 30 avril :

- Soirée ou après-midi 12,00 €
- Week-end 25,00 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 85,00 € sera versée au moment de l'état des lieux.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

I – LOCATION DE LA SALLE DE TERRON SUR AISNE

a) Habitant de Vouziers (Vrizy, Terron sur Aisne, Blaise, Condé et Chestres compris) ou association de Vouziers pour une réunion sans but lucratif :

- Une journée avec vaisselle 75,00 €
- Une journée sans vaisselle 55,00 €
- Week-end (ou deux jours consécutifs) avec vaisselle 135,00 €
- Week-end (ou deux jours consécutifs) sans vaisselle 95,00 €
- Obsèques gratuit

b) Particulier ou association extérieure à Vouziers ou réunion à but lucratif :

- Une journée avec vaisselle 95,00 €
- Une journée sans vaisselle 75,00 €
- Week-end (ou deux jours consécutifs) avec vaisselle 175,00 €
- Week-end (ou deux jours consécutifs) sans vaisselle 135,00 €

c) Tarif électricité : 0,20 € / kw

d) Remboursement de matériel :

- Verre : 1,00 €
- Flûte : 1,50 €
- Blida : 0,60 €
- Cendrier : 1,50 €
- Pichet : 2,30 €
- Plateau : 8,00 €
- Ramequin : 2,00 €
- Ramasse-couverts : 8,00 €
- Assiette plate : 1,80 €
- Assiette à dessert : 1,50 €
- Cuillère à café : 0,30 €

- Couteau : 1,00 €
- Tasse et soucoupe : 1,50 €
- Bol : 1,50 €
- Plat inox : 9,00 €
- Légumier inox : 8,00 €
- Corbeille à pain : 6,00 €
- Ensemble sel/poivre/moutarde : 10,00 €
- Fourchette / cuillère à soupe : 0,80 €
- Chaise : 23,00 €
- Table : 185,00 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire. Une caution de 200,00 € sera versée au moment de l'état des lieux.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire

J – LOCATION DES PREAUX DES ECOLES DODEMAN ET TAINE ET DU BATIMENT DE CONDE

a) Ecoles Dodeman et Taine :
- Pour un vin d'honneur (loué sans table ni chaise) 58,85 €

b) Bâtiment de Condé :
- Halte pour les activités sportives 8,00 €

K – LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL LES TOURELLES

Les tarifs sont fixés par ½ journée et sont TTC. Dans tous les cas, la location est accordée sous réserve de l'actualité cinématographique et culturelle et après avis de l'association gestionnaire des salles de cinéma.

a) Association dont le siège social est situé à Vouziers :
- Salle « Girardot » hors séance de cinéma 216,15 €
- Salle « Girardot » avec une séance de cinéma à supprimer 386,75 €
- Salle « Guédiguian » hors séance de cinéma 70,50 €
- Salle « Guédiguian » avec une séance de cinéma à supprimer 136,50 €
- Espace « Huck » 34,10 €

b) Association dont le siège social est situé hors de Vouziers :
- Salle « Girardot » hors séance de cinéma 261,65 €
- Salle « Girardot » avec une séance de cinéma à supprimer 437,95 €
- Salle « Guédiguian » hors séance de cinéma 91,00 €
- Salle « Guédiguian » avec une séance de cinéma à supprimer 147,80 €
- Espace « Huck » 56,85 €

a) Entreprise dont le siège social est situé à Vouziers :
- Salle « Girardot » hors séance de cinéma 374,05 €
- Salle « Girardot » avec une séance de cinéma à supprimer 585,40 €
- Salle « Guédiguian » hors séance de cinéma 125,20 €

- Salle « Guédiguian » avec une séance de cinéma à supprimer 197,25 €
- Espace « Huck » 73,95 €

b) Entreprise dont le siège social est situé hors de Vouziers :

- Salle « Girardot » hors séance de cinéma 606,00 €
- Salle « Girardot » avec une séance de cinéma à supprimer 809,40 €
- Salle « Guédiguian » hors séance de cinéma 197,25 €
- Salle « Guédiguian » avec une séance de cinéma à supprimer 272,05 €
- Espace « Huck » 114,15 €

A noter : pour toutes les locations de salles communales : toutes dégradations (matériel, mobilier, ...) ou pertes constatées lors de l'état des lieux de sortie seront facturées sur la base du remplacement à neuf à partir des mêmes caractéristiques

L – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La carte d'abonnement annuelle et personnelle donne accès au prêt d'ouvrages.

a) Personne majeure :

- Résidant à Vouziers 5 €
- Résidant hors de Vouziers 10 €

b) Personne mineure :

- Résidant à Vouziers 2 €
- Résident hors de Vouziers 4 €

c) Tarifs de groupe :

La notion de groupe s'entend par groupe constitué par exemple une classe.

- Etablissements scolaires privés ou public de Vouziers gratuit
- Associations dont le siège social est à Vouziers 9 €
- Etablissements scolaires privés ou public hors de Vouziers 11 €
- Associations dont le siège social est hors de Vouziers 11 €
- Autres formes de groupement dont le siège social est à Vouziers ou à l'extérieur de Vouziers 11 €

d) Tarifs annexes :

- Impression A4 noir 0,25 €
- Impression A4 couleur 0,50 €
- Impression A3 noir 0.50 €
- Impression A3 couleur 1€
- Ouvrage perdu : selon valeur de rachat

M – LUDOTHEQUE et BIBLIOTHEQUE

a) Tarifs appliqués pour les habitants de Vouziers :
   - Abonnement annuel (12 mois) adulte 15 €
   - Abonnement annuel (12 mois) mineur 12 €

   Prêt de jeux :
   - Grand jeu pour le week end 10,00 €
   - Grand jeu pour la semaine 20,00 €

b) Tarifs appliqués pour les habitants extérieurs de Vouziers :
   - Abonnement annuel (12 mois) adulte 25 €
   - Abonnement annuel (12 mois) mineur 19€

c) Tarifs appliqués pour les groupes de Vouziers :
   - Abonnement annuel (12 mois) 50,00 €

d) Tarifs appliqués pour les groupes extérieurs de Vouziers :
   - Abonnement annuel (12 mois) 75,00 €

e) Fête d'anniversaire (animation de 2 heures avec collation, 8 participants maximum)
   - Abonnés 15,00 € la séance

Non abonnés 50,00 € la séance

Dans tous les cas un chèque de caution de 100 € sera demandé lors du prêt des grands jeux.

N – PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DE LISTES ELECTORALES OU POUR DES RECHERCHES GENEALOGIQUES

Pour les documents ne pouvant être réalisés par les services municipaux (ex les plans), c'est le devis d'un prestataire qui sera appliqué.

a) Photocopie (tarifs encadrés par décret) :
- Format A4 0,18 €
- Format A3 0,36 €

b) fichiers numériques : 2,85 €

O – VACANCES VOUZINOISES

La carte d'abonnement annuelle et personnelle donne accès aux activités organisées dans le cadre des petites vacances scolaires

Vacances d'hiver, de printemps et d'automne :
- Tarif plein 21.00 €
- Enfant dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la Ville : 16,00 €

Vacances de printemps ou d'automne :
- Tarif Plein 17.00€
- Enfant dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la Ville 11.00€

Gratuité 2021 pour ceux qui ont acheté la carte Pass'vacances 2020.

Au vu des problèmes rencontrés liés au COVID-19 cette année, de l'absence d'activités aux vacances de printemps et de l'annulation des activités aux vacances d'automne. Une liste nominative sera fournie auprès de l'accueil pour les inscriptions.

P – PUBLICATIONS MUNICIPALES

a) Vouziers 1940 - 1944 :
- Tarif sans frais d'envoi 7,10 €
- Tarif avec frais d'envoi 11,70 €

b) Livre Taine :
- Tarif sans frais d'envoi 4,90 €
- Tarif avec frais d'envoi 9,50 €

c) Livre Vouziers « Terre de guerre, terre de paix » - 3 novembre 2018 :

- Tarif sans frais d'envoi 9,50 €

Q – LOCATION DE MATERIEL

Dans tous les cas, la location sera accordée sous réserve de la disponibilité des services et du matériel.

a) Matériel :

Le tarif est fixé par week-end. Chaque journée supplémentaire sera facturée au même tarif. Les matériels seront chargés, transportés et déchargés par les soins du demandeur, aux horaires fixés par la Ville.

- Droit fixe 7,80 €
- Prix unitaire par barrière 2,10 €
- Prix unitaire par table 1,20 €
- Prix unitaire par chaise 0,50 €
- Prix unitaire par grille d'exposition 2,15 €
- Prix unitaire par banc 1,00 €

b) Armoire électrique :

- Branchement forain par jour 35,55 €

c) Podium mobile :

- Par jour 300,00 €

d) Chapiteau :

Les chapiteaux seront mis à disposition gratuitement aux associations vouzinoises co-organisant une manifestation avec la Ville.

- Associations ayant leur siège social sur le territoire de la 2C2A
- Forfait montage et démontage par chapiteau 303,00 €
- Location par jour et par chapiteau 50,50 €
- Associations extérieures au territoire de la 2C2A
- Forfait montage et démontage par chapiteau 808,00 €
- Location par jour et par chapiteau 151,50 €

e) Chalets :

Les chalets seront mis à disposition gratuitement aux associations vouzinoises co-organisant une manifestation avec la Ville.

Pour les communes et associations ayant leur siège social sur le territoire de l'ancien canton de Vouziers (Ballay, Bourcq, Contreuve, La Croix-aux-bois, Falaise, Grivy-Loisy, Longwé, Mars-sous-Bourq, Quatre-Champs, Sainte-Marie, Toges, Vandy) :

- Forfait livraison, montage et démontage par chalet 150,00 €
- Location par jour et par chalet 25,00 €

f) tente parapluie :

Intégration de la délibération du 2 juillet 2019

- Par jour 50,00 €

R – REDEVANCES – DROITS DE PLACE – TAXES - LOCATIONS

Rappel : l'utilisation du domaine public est toujours soumise à une autorisation préalable

a) Droits de place divers :

- Forfait mensuel de l'emplacement friterie 40,40 €
- Occupation commerciale temporaire (m²/jour) 1,50 €
- Etalage sur trottoir (m²/an) facturation à partir de 1 m² 20,40 €
- Droit annuel par m² des terrasses de café sous convention 31,90 €
- Droit ponctuel par m² des terrasses de café par manifestation 1,45 €

En cas de cumul avec une occupation annuelle seuls les m² supplémentaires seront facturés

- Exposition de véhicules (véhicule/jour) 20,40 €
- Echafaudage, occupation du domaine public pour travaux (m²/jour) 0,90 €
- Marché (m linéaire/jour) 0,65 €
- Marché : abonnement trimestriel payable à terme échu 6,35 €
- Marché : forfait utilisation d'un four ou d'une vitrine réfrigérée/jour 2,00 €
- Accueil des animaux au chenil : Frais fixe 21,80 €
- Accueil des animaux au chenil : tarif journalier 9,35 €
- Accueil des cirques : forfait emplacement par séjour 86,75 €
- Accueil des cirques : caution 230,45 €
- Taxe sur les dispositifs publicitaires

non numériques de moins de 50 m² (m²/an) 15,40 €

b) Droits de place des fêtes :

Le tarif est appliqué par m². Il est dégressif en fonction de la surface au sol pour chaque métier forain

- Fête communale de Vouziers
- Jusqu'à 50 m² 1,45 €
- De 51 à 100 m² 1,10 €
- Plus de 101 m² 0,75 €

- Fête communale de Condé, Chestres, Blaise, Vrizy et Terron sur Aisne : gratuit

c) Location de terrains :

- Jardins familiaux (m²/an) 0,15 €
- Autres jardins (m²/an) 0,10 €
- Pré (parcelle / an) 14,00 €
- Droits de chasse par hectare 21,50 €

A Chestres et La Croix aux Bois

- Accueil provisoire (cirques...) : forfait emplacement par séjour 86,75 €
- Accueil provisoire (cirques...) : caution 230,45 €

S – DROITS DE CONCESSIONS FUNERAIRES

a) Concession de terrain dans les cimetières de Vouziers, Chestres, Blaise et Condé :

- Concession de 30 ans 150,00 €
- Concession de 50 ans 300,00 €

b) Concession dans le cimetière de Vrizy :

- Concession de terrain de 50 ans 65,00 €

c) Concession dans le cimetière de Terron sur Aisne :

- Concession de terrain de 30 ans 90,00 €

d) Columbarium dans les cimetières de Vouziers, Chestres, Blaise, Condé et Vrizy :

- Concession d'une alvéole de 30 ans 400,00 €
- Concession d'une alvéole de 50 ans 600,00 €
- Service d'ouverture d'alvéole 20,00 €

e) Vacation funéraire : maximum légal

T – MAIN D'OEUVRE

- Tarif horaire des services techniques 23,50 €
- Tarif horaire des services administratifs 17,75 €

U – UTILISATION DES GYMNASES ET AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES (Coût horaire)

a) Gymnases Caquot et de Syrienne :

- Demandes extérieures et valorisation des contributions en nature pour les associations 9,50 €
- Etablissements scolaires secondaires 9,50 €

b) Autres installations sportives :

- Demandes extérieures et valorisation des contributions en nature pour les associations 7,50 €

V – RESTAURANT SCOLAIRE

Intégration délibération du 21 septembre 2020

a) Tarif plein :

- Ticket Adulte 7,30 €
  QF > 630 :
- Ticket enfant 5.52€
  QF < 630 :
- Ticket enfant 5,02 €

b) Enfant dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la Ville

QF > 630 :

- Ticket enfant 3,71 €

QF < 630 :

- Ticket enfant 3,21 €

c) Tarif « panier repas » : tarif d'accueil des enfants allergiques dans un projet d'accueil individualisé (PAI), pour les familles apportant leur panier repas. Ce tarif se traduit par un abattement de 50 % par rapport au tarif habituel du repas.

- Tarif plein 2,90 €
- Tarif pour un enfant dont le représentant légal est domicilié à Vouziers 1,97 €

W – GARDERIES DES ECOLES MATERNELLES

Le tarif est appliqué par période de 60 minutes de garderie et par enfant. Il est fractionnable par période de 15 minutes. Toute période de 15 minutes commencée est due.

a) Tarif plein :

- Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630
- 1 enfant 3,00 €
- 2 enfants et plus 2,00 €

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630
- 1 enfant 2,80 €
- 2 enfants et plus 1,80 €

b) Tarif pour les enfants dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la Ville

- Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630
- 1 enfant 2,60 €
- 2 enfants et plus 1,60 €

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630
- 1 enfant 2,40 €
- 2 enfants et plus 1,40 €

c) Pénalités de retard

- Jusqu'à 30 minutes 5,20 €
- Au-delà de 30 minutes 10,40 €

X – GARDERIES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le tarif est appliqué par période de 60 minutes de garderie et par enfant. Il est fractionnable par période de 15 minutes. Toute période de 15 minutes commencée est due.

a) Tarif plein :

- Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630
- 1 enfant 2,20 €
- 2 enfants et plus 1,60 €

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630
- 1 enfant 2,00 €
- 2 enfants et plus 1,40 €

b) Tarif pour les enfants dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la Ville

1) pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630

- 1 enfant 1,80 €
- 2 enfants et plus 1,20 €

2) pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630

- 1 enfant 1,60 €
- 2 enfants et plus 1,00 €

c) Pénalités de retard

- Jusqu'à 30 minutes 5,20 €
- Au-delà de 30 minutes 10,40 €

Y – DEROGATIONS SCOLAIRES

La délibération du 13 février 2020 fixe le tarif des dérogations scolaires dues par les communes extérieures à 761.4 € par an soit 21,15 € par semaine et par enfant à compter de la rentrée de septembre 2020.

Z – LOYERS COMMUNAUX

a) Location de logements à Vouziers, Blaise, Vrizy et Terron-sur-Aisne :
Les loyers sont réactualisés chaque 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers de l'INSEE sur la base du 2ème trimestre de l'année précédente selon la réglementation en vigueur.

6) Pôle scolaire Dora Levi : AP/CP

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la modification de l'Autorisation de programme / Crédits de paiements n° 003 ci-après afin de décaler les crédits non mandatés en 2020 vers 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Valeurs actuelle	129 818,49 €	672 340,86 €	2 508 387,42 €	3 602 518,29 €	2 206 000,00 €	- €	9 119 065,06 €
Proposition nouvelle					- 1 086 212,59 €	1 086 212,59 €	- €
Total	129 818,49 €	672 340,86 €	2 508 387,42 €	3 602 518,29 €	1 119 787,41 €	1 086 212,59 €	9 119 065,06 €

7) Tarifs 2021 de l'eau de Vouziers

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'APPROUVER les tarifs tels que proposés :

Abonnements :	Prix de l'eau (m3)
15 mm : 40 €	1.70 €
20 mm : 40 €	
25 mm : 40 €	
30 mm : 70 €	
40 mm : 110 €	
60 mm : 140 €	

CREATION D'UN BRANCHEMENT (par défaut avec radiorelève) :

DESIGNATION	TARIF HT
Branchements (0 à 4 m) sans terrassements ni réfection des sols - avec regard compact isotherme et compteur de vitesse DN 15 110 mm ou 170 mm - linéaire en PE 25 ou 32	855.00 €
Branchements (0 à 4 m) sans terrassements ni réfection des sols - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 20 - linéaire en PE 32	885.00 €
Branchements (0 à 4 m) sans terrassements ni réfection des sols - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 25 - linéaire en PE 40	893.00 €
Branchements (0 à 4 m) sans terrassements ni réfection des sols - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 30 - linéaire en PE 40	956.00 €
Branchements (0 à 4 m) sans terrassements ni réfection des sols - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 40 - linéaire en PE 50	995.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 15 ou DN 20, sans terrassements ni réfection des sols - sans regard extérieur, linéaire PE 25 ou PE 32	536.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 25, sans terrassements ni réfection des sols - sans regard extérieur, linéaire PE 40	658.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 30, sans terrassements ni réfection des sols - sans regard extérieur, linéaire PE 40	712.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 40, sans terrassements ni réfection des sols - sans regard extérieur, linéaire PE 50	809.00 €
Branchements (0 à 4 m) avec terrassements - avec regard compact isotherme et compteur de vitesse DN 15 110 mm ou 170 mm, sans traversée de chaussée - linéaire en PE 25 ou 32 - hors enrobé	1 150.00 €
Branchements (0 à 4 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 20, sans traversée de chaussée - linéaire en PE 32 - hors enrobé	1 172.00 €
Branchements (0 à 4 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 25, sans traversée de chaussée - linéaire en PE 40 - hors enrobé	1 187.00 €
Branchements (0 à 4 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 30, sans traversée de chaussée - linéaire en PE 40 - hors enrobé	1 261.00 €
Branchements (0 à 4 m) avec terrassements- avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 40, sans traversée de chaussée - linéaire en PE 50 - hors enrobé	1 353.00 €
Branchements (0 à 6 m) avec terrassements - avec regard compact isotherme et compteur de vitesse DN 15 110 mm ou 170 mm, avec traversée de chaussée - linéaire en PE 25 ou 32 - hors enrobé	1 767.00 €

Branchements (0 à 6 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 20, avec traversée de chaussée - linéaire en PE 32 - hors enrobé	1 860.00 €
Branchements (0 à 6 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 25, avec traversée de chaussée - linéaire en PE 40 - hors enrobé	1 891.00 €
Branchements (0 à 6 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 30, avec traversée de chaussée - linéaire en PE 40 - hors enrobé	1 943.00 €
Branchements (0 à 6 m) avec terrassements - avec regard isotherme grand format et compteur de vitesse DN 40, avec traversée de chaussée - linéaire en PE 50 - hors enrobé	1 972.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 15 ou DN 20, avec terrassements - sans regard extérieur - avec compteur - sans traversée de chaussée, linéaire en PE 25 ou 32 - hors enrobé	847.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 25, avec terrassements - sans regard extérieur - sans traversée de chaussée, linéaire en PE 40 - hors enrobé	980.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 30, avec terrassements - sans regard extérieur - sans traversée de chaussée, linéaire en PE 40 - hors enrobé	1 040.00 €
Branchements (0 à 4 m) DN 40, avec terrassements - sans regard extérieur - sans traversée de chaussée, linéaire en PE 50 - hors enrobé	1 166.00 €
Branchements (0 à 6 m) DN 15 ou DN 20, avec terrassements - sans regard extérieur - avec compteur - avec traversée de chaussée, linéaire en PE 25 ou 32 - hors enrobé	1 497.00 €
Branchements (0 à 6 m) DN 25, avec terrassements - sans regard extérieur - avec traversée de chaussée, linéaire en PE 40- hors enrobé	1 758.00 €
Branchements (0 à 6 m) DN 30, avec terrassements - sans regard extérieur - avec traversée de chaussée, linéaire en PE 40- hors enrobé	2 045.00 €
Branchements (0 à 6 m) DN 40, avec terrassements - sans regard extérieur - avec traversée de chaussée, linéaire en PE 50- hors enrobé	2 145.00 €
Plus-value pour pose d'un deuxième compteur DN 15 ou DN 20 dans un regard	230.00 €
Moins-Value si regard sans compteur (Remise en place d'un compteur existant de moins de 5 ans)	-56.00 €
Plus-value pour remplacement regard compact isotherme par regard isotherme grand format	66.00 €
Plus-value pour remplacement d'un limiteur de pression 20/27	88.00 €
Branchements > 4 m - sans terrassements	
au ml pour un linéaire de branchement en PE 25 ou PE 32	5.00 €
au ml pour un branchement en PE 40	7.00 €
au ml pour un branchement en PE 50	8.00 €

Branchements > 4 m - avec terrassements sans enrobé	
au ml pour un linéaire de branchement en PE 25 ou PE 32	30.00 €
au ml pour un branchement en PE 40	34.00 €
au ml pour un branchement en PE 50	36.00 €
Plus-value pour fonçage, pour traversée de voirie communale > 6ml - sans réfection des sols	
au ml pour un linéaire de branchement PE 25 à PE 40	97.00 €
au ml pour un linéaire de branchement PE 50	105.00 €
Plus-value pour réfection des sols en enrobé au m2	57.00 €
Moins-value absence de module radio pour la radio relève	- 66.00 €

REGARDS ISOTHERMES REMIS EN LIMITE DE PROPRIETE A LA DEMANDE DU PARTICULIER :

DESIGNATION	TARIF HT
Regard compact isotherme sans terrassements (comprend accessoires et compteur de vitesse DN 15 110 mm ou 170 mm) - hors enrobé	464.00 €
Regard compact isotherme avec terrassements (comprend accessoires et compteur de vitesse DN 15 110 mm ou 170 mm) - hors enrobé	602.00 €
Regard grand format isotherme sans terrassements (comprend accessoires et compteur de vitesse DN 15 à DN 40)	533.00 €
Regard grand format isotherme avec terrassements (comprend accessoires et compteur de vitesse DN 15 à DN 40)	673.00 €
Plus-value pour réfection des sols en enrobé au m2	57.00 €
Plus-value pour pose d'un deuxième compteur DN 15 ou DN 20 dans un regard	164.00 €
Moins-Value si regard sans compteur (Remise en place d'un compteur existant de moins de 5 ans)	-56.00 €
Plus-value pour remplacement regard compact isotherme par regard isotherme grand format	66.00 €
Plus-value pour remplacement d'un limiteur de pression 20/27	88.00 €
Moins-value absence de module radio pour la radio relève	- 66.00 €

INTERVENTIONS SPECIFIQUES

DESIGNATION	TARIF HT
Ouverture ou fermeture d'un branchement	40.00 €
Dépose ou repose d'un compteur hors remplacement ou pose d'un compteur	40.00 €

REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR OU D'UN LIMITEUR DE PRESSION PARTICULIER (en cas de détérioration ou gel du compteur)

DESIGNATION	TARIF HT
Remplacement d'un compteur DN 15 avec module radio relève	191.00 €
Remplacement d'un compteur DN 20 avec module radio relève	203.00 €
Remplacement d'un compteur DN 25 avec module radio relève	308.00 €
Remplacement d'un compteur DN 30 avec module radio relève	335.00 €
Remplacement d'un compteur DN 40 avec module radio relève	379.00 €
Remplacement d'un compteur COAXIAL DN 15 avec module radio relève	207.00 €
Pose d'un 2ème compteur DN 15 ou DN 20 avec module radio relève	230.00 €
Remplacement d'un limiteur de pression 20/27 simultanément au remplacement du compteur	88.00 €
Remplacement d'un limiteur de pression 20/27 (sans changement de compteur)	124.00 €
Moins-value absence de module radio pour la radio relève	- 66.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité d'APPROUVER la facturation de la période d'octobre à décembre 2020 sur la base d'un pourcentage à hauteur de 50 % du montant de la consommation réelle de l'année précédente

8) Reprise anticipée des résultats et BP 2021 eau de Vouziers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'approuver la reprise anticipée des résultats tels que présentés :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Eau de Vouziers	Fonctionnement	78 385,91 €		
	Investissement		1 117,06 €	1 117,06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2021 de l'eau de Vouziers dont les sections présentent les montants suivants :

- Section de fonctionnement dépenses et recettes : 551 885,91 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 226 002,97 €

9) Assujettissement à la TVA des budget eau de Vouziers et assainissement de Vouziers

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de SOUMETTRE à la TVA le Budget d'eau de Vouziers,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de SOUMETTRE à la TVA le Budget d'assainissement de Vouziers,

D - Affaires foncières

1) Déclassement partiel de la voirie communale

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à hauteur de 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste) :

1-De lancer l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public l'emprise impactée par le projet conformément au plan ci-joint à savoir :
a. Le déclassement partiel de la rue de Glasgow
b. Le déclassement partiel de la rue Bara
c. Le déclassement partiel de la Place de la Paix
2-De préciser que les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté du Maire ou son Adjoint ;
3-De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique ;
4-De nommer le parvis de l'accueil unique « Place Carnot » ;
5-D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

E - Urbanisme

1) Evolution des Périmètres Délimités des Abords (PDA), suite aux résultats de l'enquête publique

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, DÉCIDE, à l'unanimité :
1- De donner son accord sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Maurille de Vouziers et l'église Saint-Maurice de Vrizy tel qu'annexé à la présente délibération, suite aux résultats de l'enquête publique et à la nouvelle proposition de l' UDAP des Ardennes,
2-De préciser que l'arrêté de création du PDA sera annexé par arrêté au Plan Local d'Urbanisme,
3-De solliciter la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, compétente en matière de documents d'urbanisme en tenant lieu, de valider le projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Maurille de Vouziers et l'église Saint-Maurice de Vrizy tel qu'annexé à la présente délibération,
4-D'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

2) PLU de Vouziers
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) d'apporter un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Vouziers, tel que le dossier est annexé à la présente délibération,
2) de solliciter la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vouziers, tel qu'annexé à la présente délibération,
3) dit que conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 2C2A, à la mairie de Vouziers et ses mairies annexes durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Ardennes,
4) dit que conformément au code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public, à la 2C2A et à la Direction Départementale des Territoires des Ardennes aux heures et jours habituels d'ouverture,
5) dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le P.L.U. approuvé ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

F - Affaires de personnel

1) Ouverture d'un compte CET aux agents de la Police Municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le compte épargne temps au sein de la commune de Vouziers à compter du 28/12/2020 et d'en fixer les modalités d'application conformément à l'annexe jointe.

La séance est levée à 20h15.

Monsieur le Maire, Yann DUGARD

VILLE DE VOUZIERS (ARDENNES)

VILLE DE VOLLEREY
(JURA)